



Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
Communes Touraine Vallée de l'Indre

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 12 MAI 2022**

N°D2022_081

**OBJET : AVENANT N°5 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE DE SORIGNY**

Date de convocation : le 6 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 36
Nombre de conseillers représentés : 10
Nombre de conseillers votants : 46

Le douze mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :

Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Monique ARCHAMBAULT, Marie-Annette BERGEOT, Delphine BERRING, Bénédicte BEYENS, Agnès BUREAU, Christel DUCLOS, Anne-Sophie FERNANDES, Sylvia GAURIER, Sylvie GINER, Aline JASNIN, Marlène LABRUNIE, Josiane LE BRONEC, Stéphanie LEFIEF, Sandrine PERROUD, Katia PREVOST, Sylvie TESSIER, Béatrice TILLIER, Messieurs Joël BADILLER, Fabien BARREAU, Olivier BOUISSOU, Franck CHARTIER, Stéphane de COLBERT, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Laurent GUENAULT, Alain JAOUEN, Pierre LATOURRETTE, Didier LAUMOND, Philippe MASSARD, Jean-Michel PAGÉ, Laurent RICHARD, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Nathalie BERTON donne pouvoir à Jean-Christophe GASSOT
Jérôme BIROCHEAU donne pouvoir à Stéphane de COLBERT
Olivier COLAS-BARA donne pouvoir à Sylvie GINER
Romain DEGUFFROY donne pouvoir à Marlène LABRUNIE
Isabelle DELACÔTE donne pouvoir à Eric LOIZON
Michelle DUVAULT donne pouvoir à Frédéric DUPEY
Frédéric GRILLET donne pouvoir à Bénédicte BEYENS
Séverine HEFTI-BOYER donne pouvoir à Olivier BOUISSOU
Patrick MICHAUD donne pouvoir à Laurent GUENAULT
Sophie SEIGNEURIN donne pouvoir à Eric LOIZON

Conseillers communautaires absents excusés :

Valérie ANDRÉ, Dominique BEAUCHAMP, Jean-Luc CADIOU, Eric DELHOMMAIS, Emmanuel DUFAY, Alain ESNAULT, Patrick NATHIE, Alain PATRICE, James RIO.

Secrétaire de séance : Olivier BOUISSOU

La Commune de Sorigny a confié à la société VEOLIA l'exploitation de son service public d'assainissement collectif par contrat de délégation ayant pris effet au 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2022.

La Communauté de communes a réalisé et mis en service les postes de relèvement de Nouis, l'Officière, et Netilly.

Le promoteur du lotissement des Iris a demandé la rétrocession du poste à Touraine Vallée de l'Indre.

Par ailleurs, une installation de traitement au chlorure ferrique installée au niveau du poste de relèvement de l'Officière est en fonctionnement depuis le mois d'août 2021 pour traiter les nuisances olfactives présentes aux alentours du secteur de Nouis.

Enfin, il convient sur la dernière année du contrat de retirer le contrôle périodique de dix branchements d'assainissement ainsi que la réalisation du diagnostic permanent annuel des réseaux d'assainissement de la commune de Sorigny.

L'incidence sur les tarifs est la suivante :

	Avant avenant	Après avenant
Abonnement	52,39 €	54,95 €
Part proportionnelle	1,45 €	1,71 €/m ³

Soit une augmentation de 33,30 €/an pour une facture 120 m³.

Ainsi, ces modifications doivent donner lieu à un avenant au contrat de délégation de service d'assainissement collectif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il convient d'intégrer les nouvelles charges dues aux quatre postes de relèvement et au traitement de l'hydrogène sulfuré dans la rémunération du concessionnaire et de retirer celles liées au contrôle des branchements d'assainissement et au diagnostic permanent du réseau ;

CONSIDERANT le projet d'avenant n°5 ci-joint ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°5 au contrat de délégation du service d'assainissement collectif de la commune de Sorigny, tel que proposé ;
- **D'AUTORISER** M. le Président ou son représentant à signer l'avenant et tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,

